

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B
BUREAU SYNDICAL DU 18 FÉVRIER 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix-huit février à neuf heures trente, le Bureau Syndical s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du syndicat 4B à PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 11 février 2020

Date d'affichage : le 11 février 2020

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 17

DELEGUES TITULAIRES			Pr.	Ab.Ex
Commune	BEAUVOIR SUR NIORT	BERNARDEAU Vilmont, Vice-Président	X	
		VACHON Séverine		X
Commune	BOUIN	SILLON Jean-Claude	X	
Commune	BRIOUX-SUR-BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X
Commune	BRULAIN	LECOINTE Alain, Vice-Président	X	
Commune	CHEF BOUTONNE	JONES Arthur	X	
Commune	CHIZÉ	BARRÉ Daniel	X	
Commune	COUTURE D'ARGENSON	QUINTARD Jacques	X	
Commune	ENSIGNÉ	BELAUD Bernard, Président	X	
Commune	ALLOINAY	BOINOT Jean-Paul	X	
		RENAUD Nadine	X	
Commune	BRIEUIL-SUR-CHIZÉ	PICARD Marylène	X	
Commune	FORS	CHOLLET Marc	X	
Commune	LUSSERAY	DECHAINÉ Sébastien		X
Commune	MAIRÉ L'ÉVESCAULT	BARILLOT Dorick, Vice-Président	X	
Commune	PÉRIGNÉ	MERCIER Pascal	X	
Commune	MARCILLÉ	BERNARD Eric	X	
Commune	PLAINE D'ARGENSON	VEDIE Michel		X
Commune	VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X	
Commune	VILLIERS SUR CHIZÉ	GARNIER Jacky	X	
Commune	FONTENILLE-SAINT MARTIN D'ENTRAIGUES	BOUFFARD Christian, Vice-Président	X	

Le procès-verbal du Bureau Syndical du 13 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019, BUDGETS PRIMITIFS 2020 ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS 2020 (2020-non visée) :

Les comptes administratifs 2019 et les Budgets Primitifs 2020 des budgets du syndicat 4B sont présentés aux membres du bureau syndical. Ils seront votés en Comité Syndical le 4 mars prochain. Au préalable, la capacité d'autofinancement des budgets Distribution et Production est présentée aux membres du bureau.

La section de fonctionnement du budget Distribution a dégagé environ 1.197 million d'euros en 2019 alors que les investissements réalisés et engagés se sont chiffrés à 3.704 millions d'euros. De même, la section de fonctionnement du budget Production a dégagé 439 000 € en 2019 alors que les investissements réalisés et engagés se sont élevés à 916 272 € environ.

BUDGET PRINCIPAL :

En 2019, ce budget clôture avec les résultats suivants, reports inclus :

- 66 200.09 € de déficit en section de fonctionnement.
- 66 200.09 € d'excédent en section d'investissement. Les restes à réaliser (dépenses engagées en 2019 et qui seront mandatées en 2020) s'élèvent à 5 286 €.

Il n'y a pas de besoin de financement. Il n'y aura donc pas lieu d'affecter au 1068.

Le budget primitif 2020 présenté au bureau s'équilibre à :

- 2 100 546 € en section de fonctionnement.
 - La clé de participation des budgets annexes aux dépenses du budget principal est impactée par la dissolution des budgets annexes Assainissement Non Collectif et Assainissement Collectif.
 - C'est le budget Principal qui devra supporter les écritures de clôture des budgets dissous (dernières factures liées au service d'assainissement, reversement de la redevance modernisation des réseaux, encaissement des primes épuratoires, éventuelles admissions en non-valeur, etc.). De même, le remboursement des intérêts et du capital liés à l'assainissement collectif demeureront sur le budget principal.
- 394 586 € en section d'investissement. Les investissements programmés en 2020 portent sur :
 - Le renouvellement de matériel informatique dont le serveur et deux copieurs pour 21 000 €,
 - Le renouvellement de 4 véhicules avec reprise pour 92 000 €,
 - Le renouvellement de la mini-pelle et de la remorque avec reprise pour 60 000 € (reprise estimée à 20 000 €),
 - L'équipement et l'insonorisation de la salle de réunion pour 3 000 €,
 - L'acquisition d'un logiciel pour la gestion du stock et des ouvrages pour 10 000 €,
 - L'acquisition d'une deuxième cuve de stockage pour le fuel pour 3 000 €,
 - L'acquisition de petits équipements (disqueuses, tronçonneuse pour conduite, visseuse à choc et motopompe) pour 5 600 €.

BUDGET PRODUCTION :

En 2019, ce budget clôture avec les résultats suivants, reports inclus :

- 1 681 822.49 € d'excédent en section de fonctionnement
- 472 481.27 € d'excédent en section d'investissement. Les restes à réaliser (dépenses engagées en 2019 et qui seront mandatées en 2020) s'élèvent à 252 177.25 €.

Il n'y a pas de besoin de financement. Il n'y aura donc pas lieu d'affecter au 1068.

Le budget primitif 2020 s'équilibre à :

- 4 431 882.49 € en section de fonctionnement.
 - Les écritures comptables liées au solde du différend avec le Syndicat de Lezay sont également intégrées au budget primitif 2020.
- 3 577 613.76 € en section d'investissement. En plus des restes à réaliser engagés en 2019 (252 177.25 €), les investissements programmés en 2019 portent sur :
 - D'éventuelles opportunités foncières pour protéger la ressource pour 10 000 €,
 - L'acquisition d'un logiciel de supervision pour 3 000 €,
 - L'acquisition foncière (2 000 €) et les études (20 000 €) pour la cuve des Renfermis à Prissé-la-Charrière,
 - Les clôtures pour le captage du Grand Bois Battu et pour le captage du Pont du Gaterat pour 26 000 €,
 - Des renouvellements d'équipements (2 nitrates, des compteurs en gros, un stabilisateur, l'hydraulique à Caunay, la pompe de Marcillé) pour 37 700 €,
 - La construction de la nouvelle cuve à La Bataille pour 300 000 €,
 - Les travaux de mise en œuvre de la solution de traitement de la turbidité et des pesticides à la Foncaltrie pour 900 000 €,
 - Les travaux de comblement de forages et le démontage des équipements pour 125 000 €,
 - Le renouvellement du réseau entre La Bataille et Crézières pour 315 000 €,
 - Le renouvellement du réseau à Bataillé pour 210 000 € (également prévu en distribution).

Des travaux en régie sont également programmés en 2020 pour poser des compteurs et un stabilisateur (1 500 € de main d'œuvre) et pour installer du matériel de télégestion (3 500 € de fournitures et 1 000 € de main d'œuvre).

BUDGET DISTRIBUTION :

En 2019, ce budget clôture avec les résultats suivants, report inclus :

- 1 085 093.31 € d'excédent en section de fonctionnement.
- 787 711.66 € d'excédent en section d'investissement. Les restes à réaliser (dépenses et recettes engagées en 2019 et qui seront mandatées ou titrées en 2020) s'élèvent à 1 683 831.44 € en dépenses et 118 932.00 € en recettes.

Le besoin de financement s'élève à 777 187.78 €. Il y aura donc lieu d'affecter en partie l'excédent de fonctionnement soit 777 187.78 € au 1068.

Le budget primitif 2020 s'équilibre à :

- 4 528 980.53 € en section de fonctionnement.
 - L'élargissement du territoire géré en régie directe à la commune de Beauvoir-sur-Niort a été intégré tant en dépenses qu'en recettes. La reprise des résultats ne pourra être effectuée qu'après approbation du compte administratif par la commune.

- Les dépenses et recettes liées aux deux services d'eau gérés en délégation de service public sont pour l'instant portées par le budget Distribution en attendant la création de deux nouveaux budgets annexes.
- 3 434 610.24 € en section d'investissement. En plus des restes à réalisés engagés en 2019 (1 683 831.44 €), les investissements programmés en 2020 portent sur :
 - Le marché à bons de commandes pour les petits travaux sur réseaux pour 90 000 €,
 - Le renouvellement de compteurs abonnés pour 70 000 €,
 - Le renouvellement d'équipements (compteurs en gros, stabilisateur, variateur à La Boucharderie, modification de l'hydraulique à la station de surpression de Chail) pour 11 600 €,
 - La réhabilitation du château d'eau des Fosses pour 70 000 €,
 - La mise en sécurité de 5 châteaux d'eau pour 18 000 €,
 - Les travaux de renouvellement de réseaux engagés par la commune de Beauvoir-sur-Niort en 2019 pour 67 728.80 € (rue Abel Brillault, rue Croix Portillon, rue du Plantis et impasse de la Grande Ecole),
 - Le renouvellement du réseau à Vauballier pour 395 000 € (conduite fuyarde en acier des années 1960 ; Maîtrise d'œuvre ID79),
 - Le renouvellement du réseau à Paizay-le-Tort pour 295 000 € (Maîtrise d'œuvre ID79),
 - Le renouvellement du réseau à Brûlain pour 285 000 € (Maîtrise d'œuvre ID79),
 - Un forage dirigé à Chaignepain pour 15 000 €,
 - La déviation du rond-point sur la RD948 pour 125 000 €,
 - Le renouvellement du réseau à Bataillé pour 115 000 € (également prévu en Production).

Des travaux en régie sont également programmés en 2020 pour poser des compteurs en gros (1 000 € de main d'œuvre et 1 500 € de fournitures), pour poser du matériel de télégestion (16 100 € de fournitures et 1 000 € de main d'œuvre) et pour poser des loggers (350 € de main d'œuvre).

BUDGET PROTECTION INCENDIE :

En 2019, ce budget clôture avec les résultats suivants, report inclus :

- 85 123.62 € d'excédent en section de fonctionnement.
- 29 272.30 € d'excédent en section d'investissement.

Il n'y a pas de besoin de financement. Il n'y aura donc pas lieu d'affecter au 1068.

Le budget primitif 2020 s'équilibre à :

- 176 733.62 € en section de fonctionnement.
- 155 195.92 € en section d'investissement. Les investissements programmés en 2020 portent sur :
 - Le renouvellement de 5 poteaux incendie pour 10 000 €,
 - La transformation d'une bâche en outre au Lac d'Asnières pour 15 000 €,
 - La construction d'une outre à Lusseray pour 15 000 €,
 - La transformation de 5 citernes métalliques en outres pour 80 000 €.

BUDGET ANC :

En 2019, ce budget clôture avec les résultats suivants, report inclus :

- 13 507.78 € d'excédent en section de fonctionnement.
- 1 100.19 € de déficit en section d'investissement.

Ces résultats vont remonter au sein du budget Principal compte tenu de la dissolution du budget.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

En 2019, ce budget clôture avec les résultats suivants, report inclus :

- 102 093.96 € d'excédent en section de fonctionnement.
- 24 123.20 € d'excédent en section d'investissement.

Comme pour le budget ANC, ces résultats vont remonter au sein du budget Principal compte tenu de la dissolution du budget.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

En 2019, ce budget clôture avec les résultats suivants, report inclus :

- 5 492.53 € de déficit en section de fonctionnement (un nouvel onduleur est tombé en panne et a de nouveau significativement réduit les recettes de vente d'électricité).
- 4 107.82 € d'excédent en section d'investissement.

Il n'y a pas de besoin de financement. Il n'y aura donc pas lieu d'affecter au 1068.

Le budget primitif 2020 s'équilibre à :

- 21 272.53 € en section de fonctionnement.
- 10 927.82 € en section d'investissement.

INDEMNISATION DES ABONNÉS POUR PRESSION ANORMALE (2020-8) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Bureau Syndical que lors de la bascule des branchements réalisée le 24 janvier 2020 dans le cadre du marché de travaux au lieu-dit « le Grand-Bousseau » à Prissé-la-Charrière, des vannes n'ont pas été correctement manœuvrées ce qui a entraîné une pression anormalement élevée sur la conduite d'AEP desservant le lieu-dit « La Ligne ».

2 abonnés ont dû procéder au remplacement du groupe de sécurité de leur chaudière en raison de cet incident et 2 autres abonnés sont potentiellement concernés.

Les abonnés concernés seront invités par courrier à faire installer un réducteur de pression. A défaut, si un nouvel incident devait survenir à l'avenir, le Syndicat ne prendrait pas en charge les frais de réparation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Bureau Syndical décide d'autoriser le Président à rembourser les abonnés concernés par cet incident de pression sur présentation d'un justificatif de réparation.

REVALORISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU SYNDICAT (2020-non visée) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Bureau Syndical le dispositif de revalorisation du régime indemnitaire des agents mis en place en ce début d'année :

- Revalorisation du régime indemnitaire de tous les agents du Syndicat à hauteur de 600 € bruts en 2020 dont 45 € bruts par mois au titre de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et 60 € bruts au titre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) en décembre.
- En contrepartie, la performance collective du Syndicat devra être améliorée.
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sera par conséquent modulé en fonction de l'engagement de l'agent à l'issue des entretiens professionnels.
- Si cette revalorisation porte ses fruits, elle sera reconduite en 2021 pour atteindre un gain moyen par mois et par agent de 100 € bruts.
- Le coût annuel de cette revalorisation est évalué à 17 500 € en 2020 et 35 000 € en 2021.

ADHESION AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT ET DE GESTION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHOMAGE MIS A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES (2020-9) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 25 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 2 décembre 2013 confiant au Centre de Gestion de la Charente-Maritime l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que leur suivi mensuel, des collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;

Vu la convention du 24 décembre 2013 relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion déposés par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;

Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 1^{er} juillet 2019 approuvant la présente convention.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, informe les membres du Bureau Syndical que :

- Le Centre de gestion a confié au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- Ce dernier s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime :
 - Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
 - Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
 - Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
 - Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
 - Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
 - Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.
- Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées et le coût de l'étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
- Le CDG79 a établi une tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les prestations de conseil, de

gestion et de suivi desdits dossiers. Les tarifs fixés correspondent à ceux établis dans le cadre du conventionnement avec le CDG17 et sont précisés dans la convention d'adhésion :

- Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation : 58,00 €
- Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites : 37,00 €
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC : 20,00 €
- Suivi mensuel (tarification mensuelle) : 14,00 €
- Conseil juridique (30 minutes) : 15,00 €.

Considérant l'intérêt pour le Syndicat d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers,

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

1°) d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

2°) d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion.

Et prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Président,
Bernard BELAUD

Date d'affichage :


**SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
4 B
79170 PERIGNÉ**

